

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Notre Dame
Reims (Marne – 51)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0511138K_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège Notre Dame
Reims (Marne – 51)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0511138K_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur / Vérificateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le **collège Notre-Dame** (ETS n°0511138K) est situé au 8 rue Saint Pierre les Dames, dans le centre-ville de Reims (51). Ce collège accueille environ 740 élèves âgés de 10 à 14 ans, et dispose d'un logement de fonction. Cet ETS comprend 6 bâtiments et des espaces extérieurs avec des zones enherbées et des sols non recouverts.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la proximité de plusieurs anciens sites industriels (fonderie et menuiserie ayant utilisé des cheminées) avec l'ETS et conclu à des potentialités d'exposition par :

- ingestion de sols de surface, en raison de la présence de sols accessibles aux potentiels enfants du logement de fonction et de la présence passée de cheminées à proximité de l'ETS.

Le scénario d'exposition par inhalation de substances volatiles au droit des lieux de vie a été écarté au regard de l'éloignement des sites industriels voisins et de leur position hydraulique. Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu du fait de l'absence de suspicion de pollution au droit de l'ETS, et donc du réseau d'eau potable.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur le milieu « sols superficiels » dans les cours de récréation. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées sur les sites BASIAS contigus à l'ETS.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme défini à l'issue de la phase 1.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les résultats d'investigation ont montré que les teneurs observées dans les sols en hydrocarbures aromatiques polycycliques, cadmium, cuivre, mercure, plomb et zinc sont supérieures à celles rencontrées sur les échantillons témoins hors de l'ETS. La gestion des résultats permet de conclure que la qualité des sols superficiels de l'ETS ne remet pas en cause les usages constatés.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement du **collège Notre-Dame** à Reims (ETS n°0511138K) en **catégorie A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».